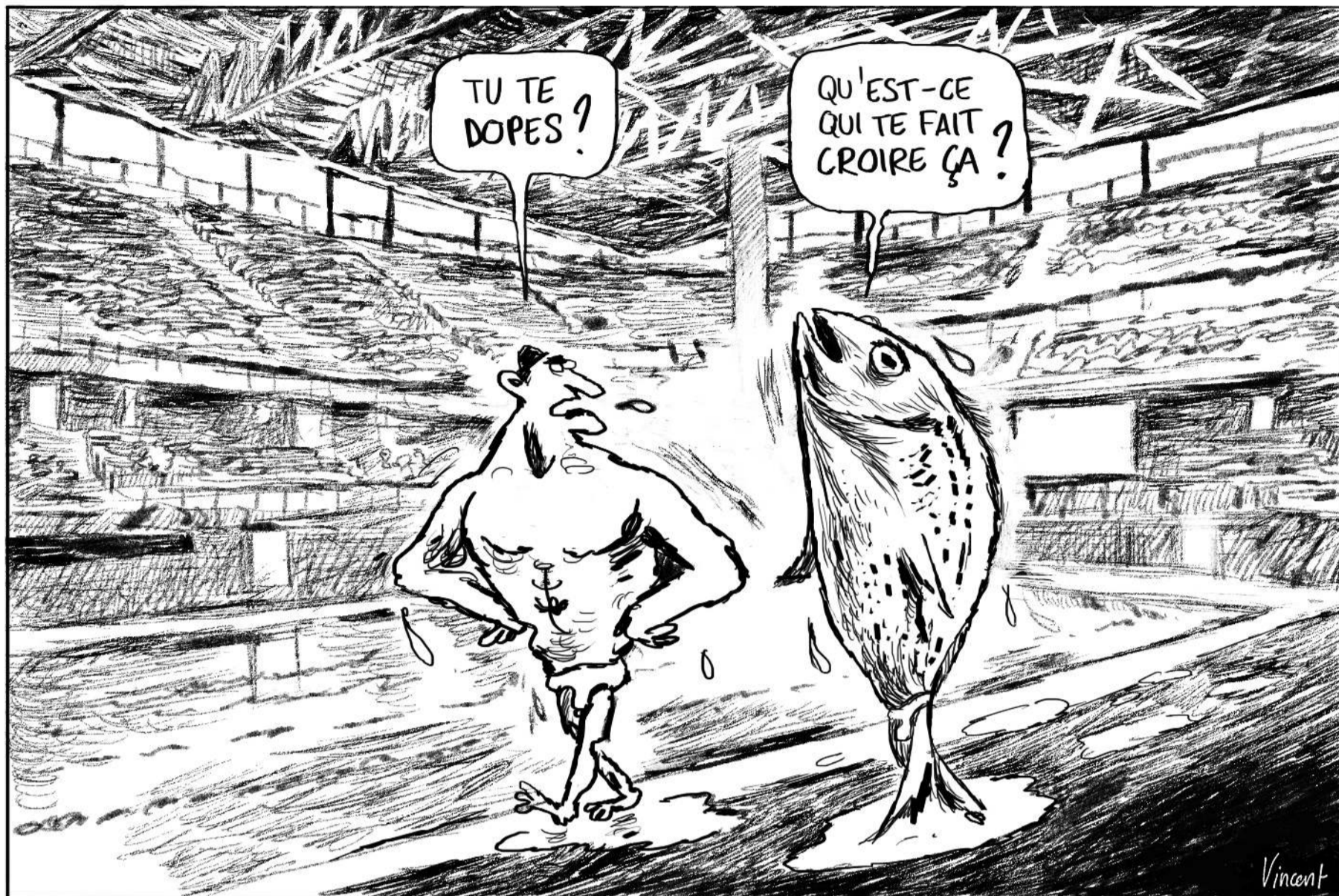


Les nageurs
s'accusent de
dopage aux JO



AGORA

Folle thérapie

Justice ► Mario Cifali transmet son enthousiasme pour le livre du journaliste suédois Hannes Råstam qui retrace son enquête sur la personne de Thomas Quick.

MARIO CIFALI*

Il y a des journalistes admirables. J'en veux pour preuve l'enquête de l'un d'eux qui, loin de se fier aux juges et orateurs, voulut découvrir la vérité.

Un scandale juridique, jamais connu au pays d'Ingmar Bergman, fait l'objet d'un livre exceptionnel¹. Une trentaine d'assassinats, huit condamnations, une réclusion à perpétuité, tel est le tableau de Thomas Quick, le plus monstrueux des serial killers – si n'était son démenti en 2008 où il affirme que ses aveux sont mensongers.

Thomas Quick, dont le vrai nom est Sture Bergwall, fut après coup innocenté pour sept homicides. La huitième accusation fut aussi levée.

Comment les accusations de cet ex-infirmier toxicomane ont-elles été inventées et admises sur un individu pour des délits imaginaires? Telle est la question soulevée par Råstam. Depuis l'assignation à résidence de Sture Bergwall dans un hôpital psychiatrique, les investigations policières, judiciaires et médicales convergent vers un seul verdict. Prouver qu'il est bien le monstrueux serial killer.

Au cours d'une folle enquête appelée «Voyage hypnotique dans la machine à remonter le temps», des psychothérapeutes de bazar le diagnostiquent, non sans l'abrutir avec des drogues. Le faire régresser pour qu'il avoue ses crimes, c'est leur visée. Peu importe que ceux-ci soient imaginaires. L'essentiel à leurs oreilles, c'est d'extorquer l'aveu.

Sur la base de convictions fantaisistes, ces psychothérapeutes se fabriquent une image

falsifiée. Comment? Ils incitent leur patient à délirer, mieux: ils répondent à la question dont ils connaissent déjà la réponse. Leur conception de l'origine des viols et des meurtres est banale. Quick ne ferait en tout et pour tout que reproduire d'anciennes violences. Discerner les contradictions n'est pas leur fait. Ils n'analysent ni les affabulations de leur patient ni les leurs. L'intrigue du roman noir les séduit. Ils ne se demandent pas: «Qui parle et pour qui?»

Hannes Råstam déclare: «Policiers, avocats, médecins, psychothérapeutes, experts de la mémoire forment un front uni autour du procureur.» Tous épousent la thèse du serial killer, tous admettent que le monstre dit vrai, sans preuve objective. Tous croient sans savoir. Il a beau déclarer: «J'ai fait quelque chose de terrible», personne n'entend son inquiétante étrange. Les évaluations psychiatriques, plus que légères, ont force de loi. L'équipe du procureur est médusée par une science sans conscience.

Des aveux paranoïaques ne sont pas insolites parmi les patients psychiatisés: insolite est la confession d'une série de crimes. Cela aurait dû mettre la puce à l'oreille. Rien de tel ne fut. Pour fabriquer ses confessions et s'offrir en bourreau, Quick lit dans les journaux le descriptif de ses meurtres supposés. Il les mémorise, puis les offre en pâture à ses enquêteurs.

L'événement qui lui permit d'accéder à de la clairvoyance advint lors du changement de directeur de l'hôpital. Ce dernier ordonna une réduction drastique des drogues. Le résultat ne se fit pas attendre. Quick dira: «Sans benzodiazépine², je n'arrivais pas à sortir un mot.» Sous-entendu: «Sans cette drogue, je n'aurais pas avoué ces horreurs.»

Il n'est de drogue qui ne modifie nos appuis. «L'appui que vous preniez sur vos sens, l'appui que vos sens prenaient sur le monde, l'appui que vous preniez sur votre impression générale d'être», c'est cela la modification pathogène, observe Henri Michaux dans *La connaissance des gouffres*.

*Psychanalyste (GE)

¹Hannes Råstam, *Quick, le cas d'un faux serial killer*, d'abord traduit en italien par Giorgio Puleo, chez Rizzoli en mai 2013. Puis paru en français aux éditions du livre de Poche en 2015 sous le titre *L'Affaire Thomas Quick*.

²Psychotrope: anxiolytique, hypnotique.

(RE)PENSER L'ÉCONOMIE

La publication du Rapport mondial sur l'investissement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donne un éclairage intéressant sur l'attractivité de la Suisse dans ce domaine. Pour simplifier, rappelons que les investissements représentent les montants, en provenance généralement de sociétés ou de fonds d'investissement, servant à la création d'entreprises, au développement de nouvelles activités d'entreprises existantes ou encore à l'acquisition ou à la fusion de sociétés. Ainsi, les investisseurs dirigent leurs capitaux vers les pays et les entreprises dont ils espèrent tirer le meilleur rendement.



BERNARD CLERC*

tance par les États-Unis, le Japon, la Chine, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Allemagne. Là encore, on retrouve les trois pays qui offrent des conditions particulières aux transnationales. Il est probable qu'une partie importante des investissements entrants repartent en direction d'autres pays.

Dans le débat autour de la troisième réforme de l'imposition des entreprises RIE III (entendez par le terme réforme la suppression progressive de l'impôt sur les sociétés), le chantage à la délocalisation des entreprises transnationales et à l'emploi bat son plein. Les chiffres précédemment cités sur les investissements relatifs à l'année 2015,

c'est-à-dire avant RIE III, montrent que la Suisse est dans une très bonne position. Cette situation ne peut pas être liée à la seule question de l'impôt sur les sociétés, puisque nombre d'entreprises transnationales suisses sont soumises au taux ordinaire d'imposition et maintiennent leur siège dans notre pays. Le projet

de baisser massivement l'impôt sur toutes les entreprises au motif de maintenir en Suisse les transnationales d'origine étrangère a pour seul objectif de nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises, lequel s'accompagnera d'une pression supplémentaire pour réduire le rôle des collectivités publiques. Il ne faut donc pas céder à ce chantage pour plusieurs raisons. La première c'est qu'avec les taux d'imposition actuels la Suisse est très bien positionnée en comparaison internationale. La deuxième raison c'est que nombre de sociétés transnationales n'ont pas créé beaucoup d'emploi, se contentant d'importer des salariés des pays dans lesquels elles étaient domiciliées précédemment. La troisième raison c'est que le départ éventuel de quelques sociétés ne comporte pas que des aspects négatifs. En effet, plusieurs problèmes d'infrastructures comme par exemple le logement sont liés à cette extension incontrôlée de ces sociétés. Faut-il rappeler que, par exemple, le canton de Genève dispose de 100 000 emplois supplémentaires par rapport à sa population active résidente lorsque l'on tient compte des travailleurs se déplaçant quotidiennement de France voisine et du canton de Vaud?

*Membre de SolidaritéS, ancien député.

Investissements et RIE III

En 2015, année concernée par le rapport, la Suisse est la sixième destinataire de l'investissement étranger direct avec un montant de 69 milliards de dollars. A titre de comparaison, les dépenses de la Confédération la même année atteignaient un montant similaire: 65 milliards de francs. Les pays qui précèdent la Suisse dans le classement sont dans l'ordre d'importance: Les États-Unis, Hong Kong, la Chine, l'Irlande et les Pays-Bas. On remarque immédiatement que les deux premiers pays (nous regroupons Hong Kong et la Chine) sont des économies avec des dimensions très importantes comparées à l'Irlande, aux Pays-Bas et à la Suisse. Comment expliquer l'attrait des investisseurs pour les petits pays qui arrivent ensuite dans le classement? Nous constatons que tant l'Irlande, les Pays-Bas que la Suisse abritent des transnationales et que celles-ci bénéficient d'une fiscalité très avantageuse. C'est aussi le siège de trusts qui contrôlent nombre de sociétés à travers le monde. Ces facteurs expliquent pour une bonne part l'importance des investissements vers ces pays.

Le rapport relève également le montant des investissements effectués à partir des pays concernés. La Suisse apparaît en septième position avec un montant de 70 milliards de dollars. Elle est précédée dans l'ordre d'import-